



Espace propriétaire

Relancer un loyer impayé

Repérer les retards, laisser partir les relances automatiques, ou écrire soi-même au locataire.

P14 · Procédure pas à pas

POUR QUI

- Le propriétaire dont un locataire n'a pas payé à l'échéance.

CE QUE VOUS OBTENEZ

- Une relance partie, à votre nom, par email, et un historique de ce qui a été envoyé.

À PRÉVOIR

- Durée : 5 minutes
- Un loyer en retard (procédure P12)

Les étapes

- 1 Repérez les loyers en retard
- 2 Laissez les relances automatiques partir
- 3 Écrivez vous-même au locataire
- 4 Suivez ce qui est parti

1 Repérez les loyers en retard

Le **Tableau de bord** liste, dans **Loyers à relancer**, chaque bail en retard avec le reste dû et l'échéance. L'onglet **Loyers** les montre dans le cadre **À encaisser**, avec le statut **En retard** ou **Partiel**.

1 lot vacant à relouer

1

Loyers à relancer

Bail	Locataire	Période	Échéance		Reste dû
BAIL-2025-004	Nadia Benali	2026-10	05/10/2026	750,00 €	✓ Paiement en 1 clic
BAIL-2025-009	Sofia Ferreira	2026-10	05/10/2026	410,00 €	✓ Paiement en 1 clic

1 Les loyers à relancer, avec le reste dû.

2 Laissez les relances automatiques partir

Dans l'onglet **Loyers**, la case **Relancer automatiquement les loyers impayés** envoie, à votre nom, un premier rappel au plus tôt le lendemain de l'échéance, un deuxième 7 jours après, un dernier avertissement à 15 jours, puis une mise en demeure vers 30 jours. Elle ne relance que les loyers échus depuis son activation : un retard plus ancien se relance depuis la page Courriers.

Les relances des loyers impayés

1

Relancer automatiquement les loyers impayés

Chaque relance part par email, à votre nom, au locataire concerné : un premier rappel au plus tôt le lendemain de l'échéance, un deuxième 7 jours après, un dernier avertissement à 15 jours, puis une mise en demeure vers 30 jours. Leurs textes se modifient dans les [modèles](#).

Activées le 8 août 2026 : seuls les loyers échus depuis ce jour sont relancés. Un retard plus ancien se relance depuis la page Courriers.

La même case envoie au locataire le rappel des entretiens qui lui reviennent, comme la chaudière ou le ramonage, un mois avant leur échéance.

1 La relance automatique.

3 Écrivez vous-même au locataire

Pour un retard plus ancien, ou pour choisir vos mots, ouvrez l'onglet **Courriers** et cliquez sur **Rédiger un courrier**. Choisissez le locataire, le bail et le modèle **Rappel de loyer** (procédure P19).

Mises en location

Locataires

Baux

États des lieux

Séjours

Agenda

Loyers

Indices/révisions

Charges

Documents

Modèles

Courriers

Conformité

Bientôt disponible

L'envoi postal n'est pas encore ouvert : il arrive dans une prochaine version. Rien n'est facturé en attendant.

2 + Rédiger un courrier

Courriers préparés
1 courrier préparé, à relire avant envoi : le plus ancien attend depuis 2 jours. Rien n'est parti.

Préparé	Locataire	Objet	Bail	Action
05/10/2026 il y a 2 jours	Julien Marchand	Révision annuelle du loyer Révision annuelle du loyer	BAIL-2024-012	Envoyer Jeter

Date	Locataire	Objet	Bail	Email	Recommandé
04/10/2026 COURRIER-2026-0007	Julien Marchand	Rappel de loyer — septembre 2026 Rappel de loyer impayé	BAIL-2024-012	Envoyé	Non posté n° 2C 123 456 789 distribué le 06/10/2026 Le service postal n'est pas encore branché

- 1 L'onglet **Courriers**.
- 2 **Rédiger un courrier**.

4 Suivez ce qui est parti

L'historique des courriers dit pour chaque envoi la date, le locataire, l'objet, le bail et l'état de l'email. Les textes des relances se personnalisent dans l'onglet **Modèles** (procédure P18).

il y a 2 jours

Julien Marchand

Révision annuelle du loyer

BAIL-2024-012

Envoyer **Jeter**

1

Date	Locataire	Objet	Bail	Email	Recommandé
04/10/2026 COURRIER-2026-0007	Julien Marchand	Rappel de loyer — septembre 2026 Rappel de loyer impayé	BAIL-2024-012	Envoyé	Non posté n° 2C 123 456 789 distribué le 06/10/2026 Le service postal n'est pas encore branché

- 1 L'**historique** des courriers envoyés.

BON À SAVOIR

L'envoi d'une mise en demeure en lettre recommandée n'est pas encore ouvert : l'écran le dit. IMMO-O n'encaisse jamais les loyers : le paiement se fait directement entre le locataire et vous.

Et ensuite

- Éditer la quittance une fois le loyer payé (procédure P13).